

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 42 (1962)
Heft: 2: L'homme, demain

Artikel: Problèmes suisses d'aujourd'hui et de demain
Autor: Hummler, Fritz W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes suisses d'aujourd'hui et de demain

Un entretien avec

Fritz W. Hummler, Industriel,

Délégué du Conseil fédéral aux possibilités du travail

LES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES PROUVENT QUE L'ÂGE MOYEN DE L'HOMME S'ALLONGE SANS CESSER. CELA POSE DES PROBLÈMES IMPORTANTS, TANT DU POINT DE VUE SOCIAL QUE DE CELUI DE LA FORMATION.

QUELLES SONT LES MESURES QUE L'ON ENVISAGE EN SUISSE POUR PARER AUX DIFFICULTÉS QUE L'ON PEUT ATTENDRE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION? (EMPLOI, TRAVAIL, LOISIR, RETRAITE).

Comme tout autre pays européen, la Suisse devra tenir compte des modifications intervenues dans la structure de la population par groupes d'âges. À cet égard, la situation en Suisse est toutefois un peu plus favorable que dans les États qui ont été en guerre, parce que nous avons enregistré depuis 1943 des taux de natalité très élevés. Il n'en demeure pas moins que nous devons nous attendre aussi, grâce aux progrès réalisés



Il faut s'attendre à un sensible accroissement du nombre des personnes âgées... (Jean Mohr).

en matière de longévité, à un sensible accroissement du nombre des personnes âgées.

Étant donné que presque toute l'activité de l'économie est régie par l'initiative privée, c'est encore à elle qu'il incombera de résoudre au premier chef le problème dont il est question. On ne saurait dès lors parler des « mesures envisagées ». Il y a lieu cependant de faire remarquer que, sous l'effet du plein emploi, la plupart des employeurs sont disposés à occuper leur personnel — s'il le désire — au-delà de la limite d'âge de 65 ans. Tel est notamment le cas dans l'industrie textile, où la résistance physique des travailleurs est un peu moins mise à contribution que dans d'autres branches d'activité. La même tendance se manifeste aussi de plus en plus dans les professions administratives et commerciales. La Maison von Roll, à Gerlafingen, a recouru à une solution originale en ce sens qu'elle offre à ses collaborateurs qualifiés, désireux d'exercer encore une activité une fois atteint l'âge de la retraite, la possibilité de se vouer, à la demi-journée, aux personnes venant visiter l'entreprise.

Je suis d'avis que, dans ce domaine, les efforts doivent

être notablement intensifiés en Suisse. Compte tenu du nombre trop élevé des étrangers auxquels elle fait appel, l'économie privée doit pouvoir être amenée à garder à son service les personnes qui, bien qu'ayant atteint l'âge de la retraite, souhaitent continuer à travailler et sont aptes à le faire. Il ne devrait en résulter aucune limitation des prestations des caisses de pension, de façon que le travail exécuté de plein gré au-delà de la limite d'âge procure un revenu complémentaire.

Les pouvoirs publics auront également à envisager une réglementation de ce genre, bien qu'ils ne puissent malheureusement pas l'adopter aussi facilement que l'économie privée. Un obstacle compréhensible réside dans le fait que le principe selon lequel tout le monde doit être traité sur le même pied, joue un très grand rôle dans les administrations. Un fonctionnaire qui devrait être heureux de bénéficier de sa retraite parce que ses capacités se sont quelque peu émoussées a fréquemment de la peine à saisir que son collègue, encore en pleine possession de ses moyens, ait la faculté de rester, à plein temps ou à temps partiel, au service de l'État.



La Suisse accueille un grand nombre d'étudiants provenant de divers pays (Jean Mohr).

COMMENT LA SUISSE FAIT-ELLE FACE AU DÉVELOPPEMENT EXTRAORDINAIRE DE LA SCIENCE ET DE L'ÉCONOMIE? LE CLOISONNEMENT, PROVOQUÉ PAR LE FAIT QUE LES UNIVERSITÉS SONT CANTONALES, PERMET-IL A CHACUNE D'ENTRE ELLES DE DONNER TOUTES SES CHANCES A L'ÉTUDIANT? LA SUISSE SE MAINTIENNELLE AU NIVEAU DES AUTRES PAYS DÉVELOPPÉS DANS CE DOMAINE? EN TANT QUE DIRECTEUR D'UNE GRANDE ENTREPRISE, ESTIMEZ-VOUS LA SITUATION ACTUELLE SATISFAISANTE? COMMENT EST RÉSOLU, D'AUTRE PART, LE PROBLÈME DE LA FORMATION POST-UNIVERSITAIRE?

Comme dans tous les pays libres, il importe que la formation professionnelle à tous les échelons soit sensiblement améliorée et encouragée. Cette nécessité s'impose aussi bien en matière d'apprentissage proprement dit (y compris la formation donnée par les techniciens) que sur le plan universitaire (écoles polytechniques incluses). L'existence de huit universités — indépendamment de l'École polytechnique fédérale — ne constitue pas en soi un obstacle aux mesures tendant à stimuler la formation des cadres de demain. Cette décentralisation universitaire est au contraire un avantage; huit universités cantonales ne sont plus de

trop, la Suisse étant disposée à accueillir un grand nombre d'étudiants provenant de pays en voie de développement.

Il importe que l'aménagement judicieux de nos universités soit poursuivi; certaines tâches spéciales doivent être plus systématiquement réparties entre elles par voie d'accords librement consentis.

Mais pour que les universités puissent remplir leurs tâches intégralement, il faut développer dans tous les cantons — le cas échéant avec l'aide de la Confédération — le régime des bourses et des prêts d'études. Une attention particulière doit être portée aux mesures visant à stimuler la formation de la jeunesse montagnarde (à cet effet, il existe en Suisse une fondation privée appelée « Fondation Pestalozzi pour favoriser la formation professionnelle de la jeunesse montagnarde suisse »).

La Suisse ne s'est malheureusement pas préoccupée suffisamment jusqu'à présent de la formation post-universitaire. Cela s'explique par le fait que les années de guerre n'ont pas entravé le cours normal des études. Des milieux privés s'efforcent toutefois de faciliter le passage d'une carrière non universitaire aux professions impliquant une formation universitaire ainsi que d'encourager la spécialisation après l'obtention d'un titre universitaire. Dans ce domaine, tant la Confédération que les cantons et les entreprises privées ont à accomplir une tâche importante, à laquelle il faut s'atteler plus énergiquement que par le passé.

L'ESPRIT D'INDÉPENDANCE DES INDUSTRIELS SUISSES NE NUIT-IL PAS A UNE COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE? AVEC LE SYSTÈME ACTUEL EN MATIÈRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE, LA SUISSE PRÉSERVE-T-ELLE SES CHANCES POUR DEMAIN? DANS QUEL SENS FAUDRAIT-IL ORIENTER LA RECHERCHE EN SUISSE, POUR QUE TOUTES LES RESSOURCES QUE NOUS AVONS DANS CE DOMAINE SOIENT EXPLOITÉES A FOND?

Le principe suisse, selon lequel la recherche fondamentale est essentiellement du ressort des universités alors que la recherche appliquée incombe aux laboratoires des entreprises privées, reste valable d'une manière générale. Mais comme il est difficile d'établir une distinction nette entre ces deux formes de recherches, une articulation intermédiaire devient nécessaire : collaboration entre les centres de recherches universitaires de caractère officiel et l'École polytechnique fédérale, d'une part, et les laboratoires privés, d'autre part. Dans le domaine de la recherche, les entreprises suisses devront coopérer entre elles beaucoup plus étroitement que par le passé et créer des communautés de recherches qui pourront alors, s'il y a lieu, établir des contacts avec les laboratoires officiels.

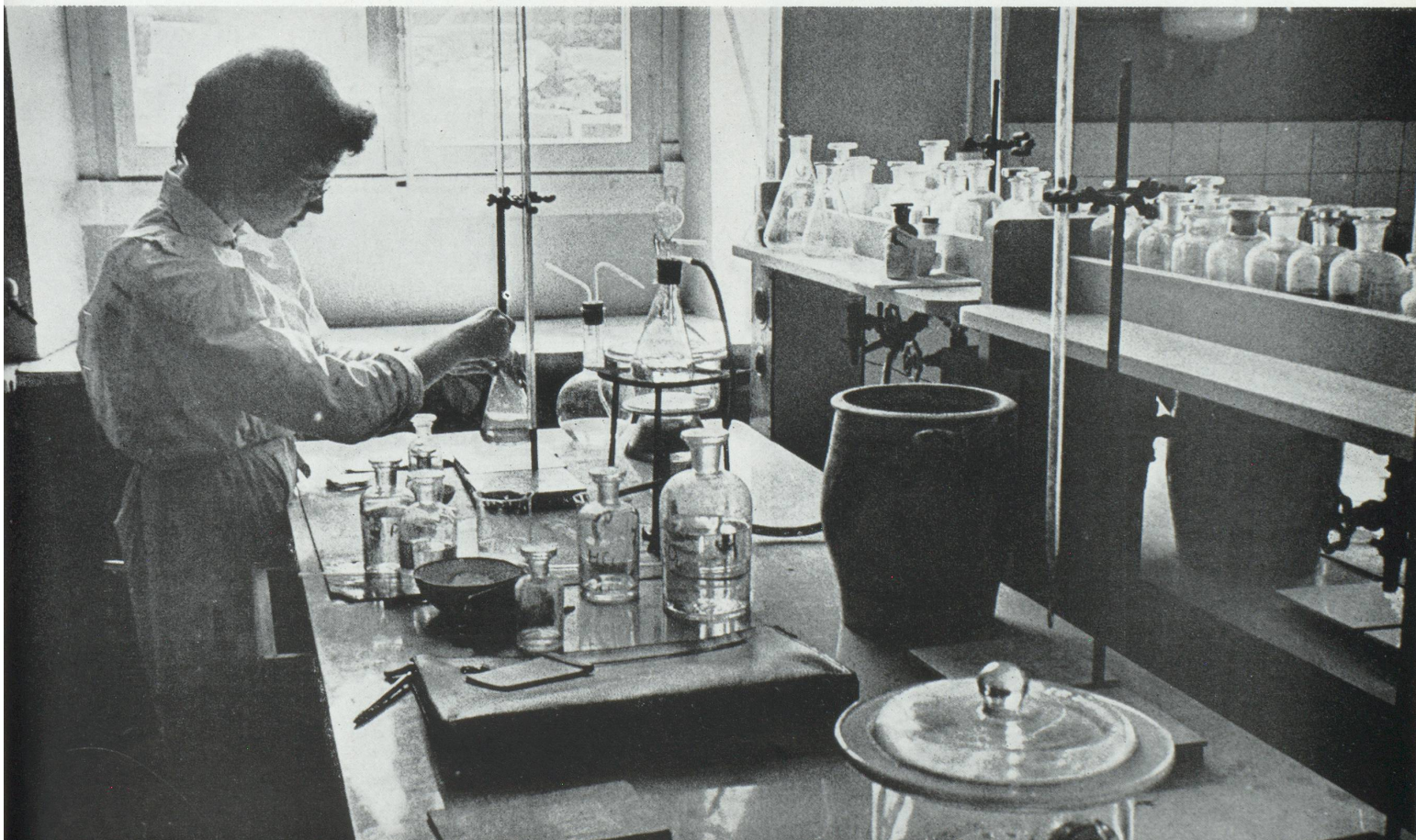
Il n'y a pas lieu, à mon avis, de grouper les laboratoires universitaires. La recherche fondamentale décentralisée s'est révélée judicieuse jusqu'à présent. En

revanche, il apparaît nécessaire que les laboratoires universitaires s'entendent sur l'exécution de travaux de recherche spéciaux. Il serait souhaitable aussi que des tâches d'une certaine importance soient accomplies en commun par plusieurs laboratoires universitaires. Une collaboration de ce genre s'est déjà instituée dans quelques cas, mais il faudrait intensifier encore cet effort de coordination.

Il est très fréquent que des entreprises suisses délivrent des licences à d'importantes succursales à l'étranger ou à d'autres maisons étrangères indépendantes. Elles sont ainsi en mesure d'affecter à la recherche des ressources plus abondantes que ne le permet l'ampleur des centres suisses de production. Il est de la plus haute importance que l'industrie suisse cherche par tous les moyens à progresser dans cette voie. Dans l'intérêt même de tous les pays industrialisés, il faudrait éviter qu'une politique théorique d'intégration mal comprise n'entrave la conclusion d'accords sur le transfert de brevets et la fourniture de « know how » — y compris les arrangements territoriaux qui en résultent inévitablement.

Par suite sans doute de l'absence de publicité, on a tendance, tant en Suisse qu'à l'étranger, à sous-évaluer les sommes que l'économie privée et les pouvoirs publics consacrent aux recherches. Des estimations reposant sur des investigations approfondies donnent à penser qu'en Suisse, les dépenses consenties par l'économie privée et par l'État pour le financement de recherches s'élèvent à quelque 600 millions de francs par an, ce qui représente environ 4 à 5 p. 100 de la valeur de la production industrielle.

(Jean Mohr).





PAYS AU NIVEAU DE VIE TRÈS INDUSTRIALISÉ, LA SUISSE DOIT PRENDRE SA PART DE RESPONSABILITÉ DANS LA CONSTRUCTION DU MONDE DE DEMAIN. QUEL RÔLE POURRAIT-ELLE JOUER ENCORE, PAR EXEMPLE, DANS L'ASSISTANCE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ?

La réponse à la question III fait ressortir l'activité que l'économie suisse exerce, par l'octroi de licences de tout genre, en faveur des industries étrangères. Ainsi, elle assume déjà, dans un domaine de grande importance du point de vue industriel, sa part de responsabilité dans la construction du monde de demain. Mais il va de soi qu'elle doit encore faire davantage. Indépendamment des formes officielles d'aide bilatérale et multilatérale aux pays en voie de développement — aide en somme très modeste et dont on parle beaucoup — il convient de mentionner un autre genre d'assistance, beaucoup plus efficace mais dont il est trop peu question : il s'agit de la participation financière de l'économie suisse à l'implantation d'industries de biens de production dans les pays en voie de développement et à leur infrastructure. Rappelons en outre que la Suisse envoie dans les pays qui en font la demande un nombre relativement élevé d'experts très qualifiés, qui savent au surplus s'adapter fort bien au mode de vie des États où ils sont appelés à exercer leur activité. Le principal moyen de contribuer à l'édification du monde de demain consiste toutefois — je le répète — à investir dans les pays en voie de développement des capitaux suisses destinés au financement d'entreprises visant à améliorer l'infrastructure (usines électriques, chemins de fer, P.T.T., etc.) et de centres de production (fabriques

de machines, de textiles, de ciment, fonderies et aciéries, etc.).

Pour qu'il soit possible d'intensifier les efforts dans ce domaine sans courir de trop grands risques, d'ailleurs évitables, il importe que les pays en voie de développement soient disposés à coopérer en tant que partenaires et à conclure, par exemple, des traités portant sur la garantie des capitaux engagés, l'intérêt qu'ils produisent et leur amortissement. La Suisse envisage, à titre complémentaire, d'instituer une garantie des investissements en prévision des pertes qui pourraient tout de même en résulter. Ainsi conçue, une répartition des risques entre l'économie privée et la Confédération permet à la Suisse, qui jouit actuellement d'une grande prospérité, de jouer un rôle non négligeable dans la construction du monde de demain.

Une seconde tâche, tout aussi importante, est assignée à la Suisse : c'est de contribuer à l'instruction et à la formation de ceux qui voudront bien bénéficier de cet apport, et à leur inculquer peut-être aussi le sens de la vraie démocratie; cet objectif est réalisable soit en envoyant dans les régions en voie de développement des experts et du personnel enseignant qualifiés, soit en accueillant dans nos écoles moyennes et universités, ainsi que dans nos entreprises privées, les ressortissants de ces pays, animés de la ferme volonté de parfaire leurs connaissances.

Étudiants étrangers à Genève (Jean Mohr).

